

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 12 décembre 2018

Le 12 décembre 2018, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 12 octobre 2018, est approuvé à l'unanimité.

Convention de ramassage et de capture d'animaux – Lukydogs Capture

Le Conseil départemental cessera la gestion de la fourrière d'Amilly le 31 décembre 2018 suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Cette cessation de gestion engendre des modifications à apporter dans les conventions, telle que la convention passée avec la société Lukydogs Capture gérée par Monsieur CHRETIEN Luc.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la société « Lukydogs Capture » au Conseil Municipal, et précise que le montant à payer est de 762,00 € TTC pour une année.

Monsieur BOISSEAU précise que Monsieur CHRETIEN est très professionnel et très réactif. Il a notamment un appareil permettant de scanner les animaux afin de les identifier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance d'occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux minimum, et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Avenant n°2 pour prorogation - SAEDEL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant pour proroger le contrat de concession d'aménagement pour la réalisation du lotissement « La Croix du But » de la SAEDEL.

La prorogation proposée est de 5 ans, ce qui porte la durée de validité du contrat de concession au 04 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant n°2 au contrat de concession avec la SAEDEL et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un candélabre qui a été renversé Rue du Chemin vert, mais que le responsable de l'incident est venu aussitôt à la Mairie le signaler afin de remplir le constat d'usage.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Brou-Bullou-Yèvres-Gohory.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les statuts du Syndicat Intercommunal qui devient Syndicat Intercommunautaire de l'Ozanne, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunautaire de l'Ozanne.

Tarif pour les sponsors du livret pour le Comice agricole.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le livret du Comice Agricole qui sera composé de 32 pages permettra la mise en avant du programme et sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du canton, ainsi que sur d'autres Communes alentours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LUCAS, Monsieur MALHERBE, Monsieur Jean-Claude DAVID, Président de l'Association du Comice Agricole et lui-même vont aller voir les futurs sponsors au cours des premières semaines de 2019.

Monsieur le Maire propose donc de fixer les tarifs pour les sponsors du livret du Comice Agricole, qui se déroulera sur la Commune d'Yèvres du 21 au 23 juin 2019, comme suit : 1 page : 470,00 €, ½ page : 270,00 €, ¼ page : 150,00 €, ⅛ page : 80,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit : 1 page : 470,00 €, ½ page : 270,00 €, ¼ page : 150,00 €, ⅛ page : 80,00 €

Conventions de Mise à Disposition de locaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions de mise à disposition pour le Relais d'Assistantes Maternelles des locaux suivants :

- Le bureau de la Salle des Associations située 30 rue Emile Delavallée 28160 Yèvres pour une permanence les vendredis après-midi.
- L'Accueil Périscolaire situé 12 rue du Stade 28160 Yèvres pour l'animation des ateliers avec les assistantes maternelles les vendredis matin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les conventions de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Encaissement chèque : indemnisation monument aux morts.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chèque de l'assurance AXA pour le remboursement des réparations du monument aux morts.

Le Montant du chèque s'élève à 944,02 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque et autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que Monsieur Patrick LAILLE, qui a travaillé de 1993 à 2007 pour la Commune d'Yèvres et depuis 2007 au Syndicat des eaux, part à la retraite. Monsieur le Maire propose donc de lui octroyer un bon d'achat aux Etablissements Delavallée pour les services rendus à la Commune. Il précise que le Syndicat des eaux lui fait aussi un cadeau à cette occasion. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 150.00 € à Monsieur Patrick LAILLE.
- Que la Mairie sera fermée les journées des 24 et 31 décembre 2018, mais que deux agents techniques seront de permanence le 24 décembre au matin et deux autres le 31 décembre au matin.
- Que l'installation des panneaux de basket se déroulera en semaine 7 ou 8 par l'entreprise SPS ainsi que les marquages au sol des terrains de volley-ball et de futsal (pour un coût d'environ 500,00 €).
- Que la Communauté de communes Le Grand Châteaudun fait partie des 124 territoires d'industrie choisis par le Gouvernement pour bénéficier de fonds facilitant l'installation d'entreprises industrielles.
- Que les travaux de l'église (nettoyage, nouvelles structures électriques et sonores) avancent. Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que les 5 agents techniques ont effectué une formation échafaudage à cette occasion.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'assemblée générale de l'ADRT (Agence de Développement des Réservations Touristiques) au cours de laquelle, la manifestation « Le Printemps Proustien » qui aura lieu du 11 au 19 mai 2019 sur la Commune d'Illiers-Combray et ses alentours, a été présenté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il aimerait proposer la Salle Récréative pour des spectacles durant cette semaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état actuel d'avancement du budget 2018.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- Qu'il y eu 2 candélabres remplacés à la suite d'incidents par la société R2
- Que Monsieur Damien PIGEARD a effectué un stage certiphyto afin de renouveler son habilitation (obligatoire dans le cadre du suivi de la Commune pour l'utilisation de « zéro pesticide »)
- Que les sanitaires publics de la place de la salle récréative ont été refaits par Monsieur Philippe BOISSEAU
- Que Monsieur Matthieu GUILLAUMIN a retaillé « sévèrement » toutes les haies pour qu'elles soient plus jolies pour le printemps.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal concernant le comice agricole :

- Que la réunion du Comice qui aura lieu le 13 décembre 2018 à 20h30 sera sur le thème des décorations.
- Qu'il conclut un bon bilan des précédentes réunions et décisions.
- Que les besoins en matériel seront payés par la Commune.

- Que la préparation de l'affiche est en cours (Monsieur LUCAS précise qu'elle sera sur la dernière page du prochain bulletin municipal de janvier 2019).

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal concernant le SICTOM :

- Que les bulletins du SICTOM seront à insérer dans les bulletins municipaux distribués fin janvier 2019.
- Qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 l'incinération des déchets continuera de se faire à Dreux dans le nouveau marché ; ce qui garantit un prix à la tonne très correct.

Monsieur le Maire indique que le prestataire électricité sera EDF pour la Salle Récréative à partir de 2019, suite au nouveau contrat établi, leur offre tarifaire étant la plus intéressante.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal qu'il a parlé des éventuelles tablettes aux agents de restauration pour passer leurs commandes, ou lister les enfants présents, mais qu'elles n'en voient pas l'utilité.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal qu'il ira commander les gâteaux de Noël pour le repas de fin d'année de la cantine à la boulangerie d'Yèvres.

Monsieur LE GOURRIEREC indique au Conseil Municipal que l'installation des décorations de Noël qui étaient dans le bourg l'année dernière, dans l'arbre de la place de l'ancien monument aux morts, est une bonne idée et les met mieux en valeur.

Monsieur DUMAND informe le Conseil Municipal qu'il y a un poteau téléphone à terre au lieu-dit La Bouquetière. Monsieur le Maire répond qu'il va faire le nécessaire pour réparer cela en utilisant une application mobile lui permettant de signaler à ORANGE tous ces types de dysfonctionnement.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal qu'il y a des personnes qui brûlent des résidus au bord de la RD 955, au niveau du lieu-dit Le Thuret. Monsieur le Maire répond qu'il fera le nécessaire pour faire cesser cela.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal que le Téléthon 2018 a généré 1 130,00 € de recettes sur les deux jours.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- Que 99 personnes concernées sont venues récupérer leur colis et leur bon d'achat lors de la journée Téléthon du samedi 1^{er} décembre, que la distribution du reste se déroulera lundi 17 décembre 2018 et que la distribution des chocolats et des parfums à l'EPHAD de BROU se fera le mardi 18 décembre 2018.
- Que le concert de l'harmonie de Brou pour la sainte Cécile a eu lieu dimanche dernier à la salle récréative. Il précise que la qualité de la prestation offerte était excellente.
- Que le vendredi 14 décembre 2018 il y aura un spectacle d'environ 45 minutes à la Salle Récréative sur la guerre 14-18, joué par les enfants de l'école élémentaire d'Yèvres.
- Que le 3 décembre, il est allé rendre visite avec Monsieur le Maire et Madame Nadine LORIOT à Madame Simonne GIRARD à l'EPHAD de BROU pour fêter ses 103 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.